



Pas de vacance de printemps en lycée professionnel

Par **slaiyher**, le **06/03/2013** à **21:35**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je suis dans un lycée professionnel horticole en première vente en jardinerie, durant l'année nous avons plusieurs semaines de stage en entreprise comprises dans notre programme avec certaines semaines pendant les vacances mais ce toujours en nous laissant un minimum d'une semaine libre.
Mais il se trouve que le lycée possède une exploitation et une semaine de stage nous est imposé à l'intérieur du lycée pour vendre les végétaux et s'occuper de l'entretien, une semaine dans l'année, certain pendant les vacances, d'autre en période scolaire, le choix est aléatoire.
Mon problème étant que pour les vacances de printemps je suis sensé faire ma première semaine en entreprise et ma seconde à l'exploitation du lycée, sachant qu'aucun des stages n'est rémunéré.
Je ne dispose donc pas de vacance du 11 mars jusqu'en juillet à la fin de mon programme et je me demandais si cela était bien légal.
(à noter que je suis majeur)
merci

Par **pat76**, le **07/03/2013** à **17:49**

Bonjour
Le travail que vous effectuez au Lycée pendant la période de vacances scolaires, s'apparente à du travail dissimulé.
Renseignez-vous auprès de l'inspection du travail.
Vous avez un contrat de stage signé avec le Lycée pour cette période?

Par **slaiyher**, le **07/03/2013** à **22:26**

oui j'ai bien des convention de stage tout parait en ordre de ce coté là, ces stages sont répartis durant toute l'année pour tous les élèves du lycée en section horticole et la durée n'est que d'une semaine par an, mais pour beaucoup ces stages sont en période scolaire. rnL'année dernière j'ai déjà eu la malchance d'avoir ce stage pendant mes vacances mais mais ils avaient pris le soin de choisir des vacances ou je n'avais pas de stage en entreprise pour me laisser une semaine de libre.